

AFFAIRE N°18 - Aliénation de la partie de la rue Amiral Lacaze comprise entre la rue de Nice et la Place Sarda Garriga.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suivant l'autorisation que vous m'avez donnée dans votre délibération du 11 avril 1975, j'ai engagé la procédure d'aliénation des terrains communaux nécessaires à la construction d'un hôtel sur le Barachois. L'enquête publique réglementaire a eu lieu du Jeudi 29 Mai au Jeudi 5 Juin 1975.

Je vous propose de prendre connaissance des conclusions du commissaire-enquêteur et de vous prononcer pour l'aliénation de la partie de la rue Amiral Lacaze comprise entre la rue de Nice et la place Sarda Garriga, sous réserve que les conditions suivantes soient respectées :

- 1) - Que l'acquéreur y construise un établissement hôtelier de très grand standing (au moins quatre étoiles) accompagné de tous les équipements nécessaires.
- 2) - Que l'architecture des bâtiments qui y seront construits contribue véritablement à l'embellissement du site du Barachois.

Il est bien entendu que cette aliénation sera annulée si ces conditions ne sont pas respectées et si, par la suite, il y a une modification dans l'utilisation des bâtiments. Ainsi, l'aliénation d'une partie d'un des plus beaux sites de notre ville sera compensée par un véritable apport économique et touristique.

En outre, dans le cas où aucun riverain de la partie aliénable de la rue Amiral Lacaze n'exerce son droit de préemption, je vous demande de m'autoriser à traiter directement avec la Société des hôtels Méridien et de fixer le prix de vente à 480 000,00 F, conformément à l'évaluation des Domaines du 7 avril 1975.

Cette procédure exceptionnelle, permise par un arrêté ministériel du 16 Avril 1963, est justifiée par le but même de l'opération et par l'intérêt que représente pour notre ville l'implantation sur son territoire du groupe Méridien.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE DONNE LECTURE des conclusions du rapport du Commissaire-enquêteur

"A l'expiration de l'enquête relative au projet d'aliénation de la rue Amiral Lacaze on peut formuler les remarques suivantes :

- 1°) La procédure de déclassement avait été vivement critiquée, en raison du peu de publicité faite autour du projet de création d'un hôtel sur la place du Barachois.

Par la suite, plusieurs articles du Maire de Saint-Denis dans la presse ont largement explicité cette affaire et une photo de la maquette du futur hôtel a été publiée dans le journal de l'Ile de la Réunion.

Ceci explique peut être l'indifférence de la population pour le projet d'aliénation de la rue Amiral Lacaze qui constitue pourtant l'ultime formalité avant la cession réelle du terrain.

- 2°) Il est vrai qu'un certain nombre de personnes se sont manifestées mais leurs critiques n'ont porté ni sur la forme ni sur le fond.

Il me semble pourtant que l'intérêt de l'implantation d'un hôtel de classe internationale soit incontestable. Ce qui pourrait être contesté, c'est le bâtiment lui-même (partie architectural) et son emprise.

Là, est je pense, le vrai problème.

J'émetts donc un avis favorable au projet d'aliénation de la rue Amiral Lacaze dans sa partie comprise entre la Place Sarda Garriga et la rue de Nice, sous les réserves expresses ci-après :

- Le parti architectural devra être scrupuleusement étudié.

- L'Hôtel devra s'intégrer à l'environnement et contribuer réellement à son embellissement.

Je souhaite enfin que les autorités compétentes examinent soigneusement le projet à réaliser et s'assurent que cet hôtel présentera un intérêt certain à tous les points de vues.

C'est la suite du rapport de la réunion du 11 avril dernier concernant le déclassement de cette voie du domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune et la vente de ce terrain à la Société des Hôtels Méridien. Cette vente est sous les réserves expresses. Si les deux conditions ne sont pas remplies, notre vente serait nulle de droit.

Mme ROCHE - La place est-elle comprise ?

LE MAIRE - Non, c'est la rue qui est vendue. La place va servir en partie surtout en extension du café avec une terrasse basse qui s'avancera sur cette place.

M. DE BALBINE - Je souhaite que l'Hôtel Méridien ne fasse pas comme l'Hôtel Labourdonnais.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
Saint-Denis, le 11 juin 1950
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
P. BIANCHI